

Séance spéciale du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 5 juin 2006 à 19h30 à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Jean-Guy Lafaille, délégué à la voirie - district #1  
 Denis Gravel, délégué à l'administration - district #2  
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3  
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs - district #6

Absences motivées

Robert Beauchamp, délégué au transport - district #4  
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu - district #5

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Construction d'une nouvelle caserne d'incendie/soumissions par appel d'offres publiques/autorisation
- 3.- Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes/disposition des déchets/lettre d'entente
- 4.- Levée de la séance

06-06-127

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille  
 Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'homme

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-06-128

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE D'INCENDIE/  
 SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIQUES/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
 Et APPUYÉ par Denis Gravel

D'AUTORISER la directrice générale, Madame Chantal Pilon, à demander des soumissions par appel d'offres publiques, pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DISPOSITION DES DÉCHETS/LETTRE D'ENTENTE

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille  
Et APPUYÉ par Denis Gravel

06-06-129

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, la lettre d'entente avec la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, à l'effet qu'elle prendra les mesures nécessaires lorsque la Municipalité procédera à un appel d'offres pour des services d'enfouissement de ses déchets domestiques, de manière à ce qu'un tiers présente une soumission conforme selon les modalités prévues, soit pour une durée de 15 ans et au prix de 32 \$ la tonne métrique,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

06-06-130

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'homme  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QU'À 19h45, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale